

Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2016 - 20h30

Le Maire Jean-Pierre HESTIN ouvre la séance, salue les membres présents: David DUCROCQ, Sandra ENGLER, Patrick FEIL, Jean-Luc FRECHARD, Jocelyne FRECHARD, Jacques GNAEDIG, Jean-Pierre HESTIN, Pierre LEISY, Armelle WILLEMIN

Il précise que Sabine ABT a donné procuration à Jocelyne FRECHARD et Hervé ANSTETT à Pierre LEISY
11 votes peuvent donc s'exprimer.

Il donne lecture de l'ordre du jour et propose de l'adopter

Adoption à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Enfouissement réseau HT (conventions de servitudes et de mises à disposition)
- Rapport sur l'eau 2015
- Tarif camping 2017
- DBM1 Budget général : dissolution du CCAS
- DBM2 Budget général : besoins école, subvention Caecilia
- Participation au programme « un fruit pour la récré »
- Achat de terrains
- DBM3 Budget général : site internet
- Divers
 - information déploiement du réseau Free mobile
 - actu CCVA
 - point sur l'expérimentation stationnement/circulation rue du Gal.de Gaulle
 - ...

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Un secrétaire de séance doit être désigné à chaque réunion du conseil, pris parmi les membres de l'assemblée, et chargé de rédiger le procès-verbal de la séance. Ce sont les membres de l'assemblée qui le choisissent. L'assemblée délibérante peut, le cas échéant, désigner un auxiliaire à ce secrétaire (secrétaire de mairie par exemple) ; cet auxiliaire assiste aux débats mais ne doit pas participer au vote.

Lors de sa première séance de l'année, le conseil a décidé que cette tâche de secrétaire de séance serait désormais assumée par les conseillers, hors adjoints, dans l'ordre alphabétique et que la secrétaire de mairie serait son auxiliaire.

Nicolas Conreaux étant absent, le rôle de secrétaire est proposé à David Ducrocq.

Adoption à l'unanimité

CONVENTIONS DE SERVITUDES ET CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION POUR L'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU HT

Les travaux d'enfouissement de la ligne HT (Hargoutte-Camping) débiteront le 3 octobre ; la première tranche réalisée en 2016 concerne la partie située entre le transformateur de la place des fêtes et le camping ; la seconde tranche (Hargoutte-transfo place des fêtes) sera déclenchée en

coordination avec les travaux de réfection de la chaussée de la rue du Général de Gaulle, programmée par le CD68 pour le premier semestre 2017; elle comprendra également l'enfouissement de la ligne HT qui traverse la rue de Pierreusegoutte.

Ces travaux d'enfouissement nécessitent le passage des câbles et l'installation de deux postes de transformation électrique sur des terrains communaux.

Pour permettre à ERDF de réaliser ces travaux, deux conventions de servitudes (terrain lieu dit La Rochette et place des fêtes) d'une part et deux conventions de mise à disposition (chemin de Pierreusegoutte et camping) d'autre part sont nécessaires (cf PJ).

Il est proposé au conseil d'autoriser le maire à signer ces conventions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE les termes des conventions de servitude et des conventions de mise à disposition à intervenir avec ERDF dans le cadre de l'enfouissement du réseau HT

AUTORISE le maire à signer les dites conventions ainsi que tout document relatif à cette opération

RAPPORT EAU ASSAINISSEMENT 2015

Le maire présente au conseil municipal le rapport 2015 des services «eau» et «assainissement».

Jean-Luc Fréchard fait remarquer que l'augmentation aurait mérité de figurer en pourcentage et qu'il n'est pas nécessaire de délibérer, une simple présentation du rapport au conseil suffirait. Le maire, sur ces deux points, fait remarquer que la municipalité précédente procédait de la même façon sans que cela suscite un commentaire mais qu'il n'est pas opposé à ces évolutions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le rapport 2015 des services eau et assainissement

CHARGE le maire de sa diffusion.

TARIFS CAMPING 2017

Compte tenu de la hausse très faible de l'indice des prix des services (2%) et de celle, nulle, de l'indice des prix de l'hébergement de vacances, il est proposé de garder, pour 2017, les prix de 2016. Seule la taxe de séjour évoluera, passant de 0.25 à 0.22 euros dans une délibération à venir de la CCVA.

Tarifs 2017 du camping "Les Bouleaux" de Rombach le Franc (Alsace)		
Camping ouvert du 15 mai au 30 septembre (prix en € TTC, TVA de 10 %)		
tarif journalier en € TTC	Tarif journalier emplacement caravane ou tente	
	voiture + 2 personnes	9,00
	adulte supplémentaire	2,60
	enfant supplémentaire (-13ans)	1,50
	Electricité tarif 1 (4A)	1,70
	Electricité tarif 2 (8A)	2,50
	Electricité tarif 3 (13A)	3,00
tarif mensuel pour "garage"	mai-juin-septembre (8A)	103,00
(10% de réduction si contrat	mai-juin-septembre (13A)	124,00
à l'année payable en avril)	juillet-août (8A)	207,00
	juillet-août (13A)	220,00
	autres mois	155,00
	autres mois en garage mort	40,00
Chalets ouverts toute l'année (prix en € TTC, TVA de 10 %)		
tarif semaine pour "HLL"	Haute saison (sem. 24 à 34 et sem 37)	410,00
tout compris	moyenne saison (sem. 1. 22. 23. 35. 36. 50. 51 et 52)	345,00
taxe de séjour en plus	basse saison	279,00
Week end (v: 16h sd)	moyenne saison	238,00
ou du lundi au vendredi	basse saison	176,00

	journée supplémentaire	56,00
	loc mensuel en basse saison	569,00
Produits annexes	Topo guide	5,00
	Taxe de séjour (+13 ans)	0,22

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

DECIDE d'adopter les tarifs camping 2017, inchangés par rapport à 2016.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE 1 BUDGET GÉNÉRAL (DISSOLUTION CCAS)

Rappel de la délibération du CM2, 11 avril 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'affecter à la section de fonctionnement du BG 2016 le reste de ce résultat soit **169759.06 euros**.

Décide d'affecter à la section de fonctionnement du BG 2016 l'excédent de fonctionnement du budget CCAS, soit **960.01 euros**.

Il convient donc d'affecter 960.01 euros au résultat de fonctionnement du budget général inscrit au compte 002, soit 169 759.06 € et donc d'inscrire au compte 002 du Budget Général le montant cumulé de 170 719.07 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement du CCAS, soit 960.01 euros, au compte 002 du budget général.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE 2 BUDGET GÉNÉRAL (BESOINS ÉCOLE, SUBVENTION CAECILIA)

Les sorties de proximité de l'école du Chalmont (au total 1005 euros, 728 euros pour l'école élémentaire et 277 euros pour l'école maternelle) n'ont pas été prévues au budget général, compte 657361 (caisses des écoles).

La subvention à la Caecilia (1000 euros) décidée par le conseil (délib 2016 31°) lors de sa séance du 20 juin 2016 doit également être budgétée, au compte 6574 (subventions aux associations).

Pour réaliser ces paiements, il est proposé de procéder, au budget général, à un virement de crédit :

- De 1005 euros, du compte 022 dépenses imprévues (4000 euros budgétés) au compte 657361 (caisse des écoles)
- De 1000 euros, du compte 022 au compte 6574 (subventions aux associations)

Le compte du BG 022 est donc abondé à hauteur de 1995 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide les virements de crédit suivant, au budget général, section fonctionnement :

- de 1005,00 euros, du compte 022 au compte 657361
- de 1000,00 euros, du compte 022 au compte 6574

PARTICIPATION AU PROGRAMME EUROPÉEN DE DISTRIBUTION DE FRUITS À L'ÉCOLE DU CHALMONT : UN FRUIT POUR LA RÉCRÉ.

« Un fruit pour la récré » est une mesure de soutien destinée aux collectivités territoriales et aux

professionnels visant à financer la distribution de fruits (et légumes) au bénéfice des enfants afin d'encourager l'adoption d'habitudes alimentaires saines.

Ce programme finance à hauteur de 76% la distribution en dehors de la restauration scolaire et avec un accompagnement pédagogique.

Pour l'année scolaire 2014-2015, compte tenu du cofinancement européen, le coût moyen est estimé à 0,46 euros par élève et par trimestre.

Cette action a été proposée lors du dernier conseil d'école et a reçu un accueil très favorable des enseignants, des parents et de la municipalité de LPV. Le partage du reste à charge des collectivités se fera dans les conditions fixées par la convention signée entre les deux municipalités, au prorata de la population (33% RLF, 67% LPV).

La demande d'agrément obligatoire a été réalisée par le maire de RLF et acceptée. Il conviendrait à présent de trouver un fournisseur.

Il est demandé au conseil d'approuver la démarche en acceptant que la commune de RLF participe à ce programme.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide la participation de la commune de RLF au programme européen « un fruit pour la récré »

Charge le maire, en coordination avec la municipalité de LPV, de la mise en œuvre de ce programme pour l'école du Chalmont.

ACHAT DE TERRAINS.

Dans le cadre du règlement d'une succession, les héritiers HINSINGER Antoine et JEHEL née HINSINGER Marie Paule proposent à la commune le rachat pour un euro symbolique, de 8 parcelles qui entourent ou jouxtent des parcelles communales (sect 10 parc 355, 356 et 357 et sect 10 parc 117) :

- au lieu-dit la Grande goutte ; sect 10 parcelles 101 (23a 85 ca), 352,353 et 354 (5 a 95 ca), 358,359 et 360 (14a 40ca)

- au lieu-dit Perdeaugoutte ; sect 10 parcelle 118 (31a 48ca).

Les frais de notaire, à la charge de la commune s'élèveraient à environ 200 euros.

Il est proposé au conseil d'accepter cet achat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide l'achat par la commune de RLF pour un montant total de 8 euros des terrains :

- au lieu-dit la Grande goutte ; sect 10 parcelles 101(23a 85 ca), 352,353 et 354 (5 a 95 ca), 358, 359 et 360 (14a 40ca)

- au lieu-dit Perdeaugoutte ; sect 10 parcelle 118 (31a 48ca).

Charge le maire de la réalisation de cette transaction

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE 3 BUDGET GÉNÉRAL (SITE INTERNET)

La facture pour le site internet est de 2400 euros.

Pour réaliser ce paiement, à réaliser sur le compte 2051 (qui n'est pas abondé au budget), il est proposé de procéder, au budget général, section investissement, à un virement de crédit :

- De 2400 euros, du compte 2041642 (3100 euros budgétés) au compte 2051

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (une abstention : JL Fréchard)

Décide le virement de crédit suivant, au budget général, section investissement :

- de 2400 euros, du compte 2041642 au compte 2051

DIVERS

Actualité CCVA

Le maire informe le conseil municipal du départ du Directeur Général des Services de la Communauté de communes Nicolas KRUGLER appelé à d'autres fonctions depuis début septembre. Après discussion de son remplacement, le président ABEL a proposé de mutualiser le poste de DGS de la com-com avec celui de la ville de SMAM. Ce poste est repris à 50 % par Jean-Marc VALENTIN. Il faudra voir avec la nouvelle organisation, c'est une manière de mutualiser les communes. Cela existe déjà à Sélestat.

- Transfert des compétences des communes vers la communauté des communes (loi NOTRe)
- Gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Compétence eau – assainissement
- Compétence tourisme

Changement des statuts de la CCVA

Les communes ont 3 mois pour se prononcer soit avant le 1^{er} janvier 2017.

Projet friche industrielle centre-ville SMAM (anciennement Prisunic et meubles WEIL)

Le projet consiste en une démolition complète puis reconstruction. Il s'agit d'aider des artisans à s'installer dans ce lieu ; une bijouterie joaillerie est intéressée. En parallèle un partenariat est initié avec le lycée pour essayer de créer un CAP en 1 ou 2 ans en profitant des outils de la Table d'Émeraude qui se situe rez de chaussée du CIAP.

Armelle Willemain fait remarquer que si un tel projet est mis en place, il faut être sûr que les locaux seront occupés ; par ailleurs elle déclare ne pas trouver pas très judicieux la situation du magasin du terroir en haut de la ville.

PLU

C'est l'ADAUHR qui va établir le cahier des charges afin de sélectionner un cabinet pour transformer les 3 PLU existants et le POS en PLU. La sélection devrait pouvoir être effective dans deux mois

Projet MISM

Le projet est abandonné, le porteur de projet ne donnant plus signe de vie. L'opération sur cette friche se résume à un "nettoyage" du site (désamiantage et destruction des constructions vétustes et dangereuses).

Free Mobile

Le Maire a été contacté par le prestataire Free pour installer une antenne sur la commune. Des tests de rayonnement seraient effectués pour déterminer le lieu d'implantation ; un accord avec le propriétaire du terrain (commune ou particulier) serait alors négocié. Pas d'opposition de principe du conseil.

Free Ride

Un groupe de jeunes demande à disposer d'un espace pour y faire du VTT avec obstacles. Le maire leur a demandé de peaufiner le projet et voir si on peut les aider. La situation du terrain au-dessus du Feignet pourrait convenir. Le conseil est favorable au projet sur un terrain communal. Les conditions d'installation restent à définir, notamment sous l'aspect sécurité.

Espace Raymond HESTIN

Le maire a fait appel à Mme Collaert (décoratrice) pour un projet concernant le rafraîchissement de la salle polyvalente. Le CARF serait volontaire pour participer, la commune achèterait les matériaux, et les travaux seraient effectués par des bénévoles et/ou des entreprises spécialisées. Le projet est en attente de chiffrage et pourrait démarrer au printemps prochain.

Sécurité Ecole

Le recteur a donné les consignes de sécurité au directeur des écoles maternelles et élémentaires, pour Rombach il a été décidé de fermer les portes à clés ; une alarme sera rajoutée au bureau de la mairie afin de prévenir les classes d'une intrusion éventuelle. Un exercice sera fait avant les vacances de la Toussaint.

Stationnement rue du Général de Gaulle

Le comité de stationnement se réunira pour faire le point sur les remarques des 3 mois d'expérimentation. Armelle Willemin déplore le grand nombre d'incivilités commises sur le trajet concerné, le fait que ce ne soit pas positif pour les commerçants et demande si le Maire a vu avec Monsieur Sittler si on pouvait avoir un arrangement concernant des places de parking dans la cour de l'entreprise "Dinamic emballages". Le maire indique que la démarche avec M. Sittler a été faite mais ce dernier n'est pas d'accord. Respecter le code de la route est indispensable et on ne peut pas mettre des choses en place simplement pour lutter contre les "incivilités" répond le maire.

Armelle Willemin demande quel est le devenir de cette expérimentation. Le maire répond que cela fera l'objet d'une consultation du comité "stationnement" et d'une délibération lors d'un prochain conseil. Jean-Luc Fréchard indique qu'il est totalement contre la pérennisation de cet essai qui va à l'encontre même de ce qui est proposé aujourd'hui dans les grandes villes, à savoir de ne plus séparer les différents flux. David DUCROCCQ ajoute qu'il préférerait voir des piétons partager les trottoirs avec des véhicules stationnés que de voir les enfants partager les trottoirs avec des véhicules en circulation sur les trottoirs pour forcer le passage et pouvoir se croiser.

Le maire dit qu'on ne peut accepter que les piétons les plus vulnérables (personnes âgées, enfants, parents avec poussette etc.) soient obligés de descendre du trottoir pour contourner les véhicules stationnés. Il interpelle l'assemblée pour savoir si la solution envisagée est de rester en statu quo avant l'essai. Jean-Luc Fréchard affirme que la situation d'avant ne créait pas d'insécurité particulière et qu'il n'y avait jamais eu d'accidents à déplorer et pense que la situation actuelle est plus dangereuse car les gens roulent plus vite afin de sortir le plus rapidement possible de ce couloir de circulation.

Le maire réfute cette façon de penser, signale que la situation antérieure était source d'incidents réguliers (rétroviseurs cassés, gêne pour les chasse neige et véhicules SMICTOM...) et demande au conseil s'il souhaite attendre un accident pour proposer des solutions. Il demande par ailleurs si

cette opposition n'est pas due au simple fait que le projet émane de la majorité municipale. Armelle Willemin rétorque immédiatement que ce n'est pas du tout cela et que c'est simplement la fonction de conseiller municipal élu de faire remonter les informations des villageois. Elle ajoute par ailleurs, qu'elle "n'était pas au courant pour répondre aux demandes de certaines personnes du village concernant la pose de piquet métallique à la rue de l'église et n'avoir vu aucun devis et plan d'aménagement de la rue de l'église au sein d'un Conseil municipal". Le maire lui répond qu'il faut revoir les précédents comptes rendu et qu'il ne suffit pas de faire remonter les demandes des concitoyens mais qu'il faut également faire redescendre les informations et les décisions du conseil. Armelle Willemin dit que les conseillers sont là pour répondre aux interrogations des villageois, et s'interroge sur l'utilité d'être conseiller dans ce contexte. Le maire répond que les conseillers sont en possession de toutes les informations nécessaires

Sandra ENGLER prend la parole et dit qu'elle serait pour l'idée de mettre des poteaux comme la commune de Sainte Croix Aux Mines pour délimiter les espaces piétons. Elle émet également l'idée d'installer des marquages au sol et des panneaux lumineux pour sécuriser les passages protégés.

Patrick Feil déplore qu'il ait été accepté que des propriétaires fassent de la location sans imposer des places de stationnement.

Sandra Engler indique qu'il suffit d'anticiper pour se trouver une place de stationnement pour aller chez les commerçants. Jean-Luc Frécharde répond que c'est une façon de penser pour la ville mais pas dans les villages.

Le maire ajoute qu'il faut trouver des solutions (statu quo officiellement consenti ou mise en place d'un nouveau dispositif émanant des leçons tirées de l'expérimentation).

TOUR DE TABLE

Plusieurs personnes posent la question à Armelle quant au fauchage à Pierreusegoutte qui n'a pas été fait. Patrick Feil répond que plusieurs passages ont eût lieu au courant de l'année et que le prochain se fera au mois d'octobre.

David remonte le fait que l'éclairage public est hors service à certains endroits route de la Hingrie. Le maire répond que c'est déjà pris en considération et que l'éclairage défectueux ne sera pas réparé car il est destiné à être remplacé.